

Déclaration de conformité

La déclaration de conformité ne couvre que le produit visé par le présent document tel qu'il a été mis sur le marché. Tout composant ajouté, toute manipulation effectuée ou toute modification apportée ultérieurement est expressément exclu. La présente déclaration est réputée nulle et non avenue si le produit n'est pas utilisé conformément aux conditions spécifiées dans les règlements en vigueur et, le cas échéant, à la documentation technique de Habasit. Le produit n'est destiné qu'à un usage répété.

Par la présente, nous déclarons que le produit spécifié est conforme aux normes suivantes en matière de contact alimentaire.

WVT-143

Ce produit contient: polyester, silicone

EU

Règlement (CE) n° 1935/2004 et ses amendements concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Cette confirmation fait référence aux articles n°3, 11(5), 15 et 17.

Règlement (CE) n° 2023/2006 et ses amendements relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Ce matériel a été fabriqué conformément aux exigences fondamentales de la réglementation concernée.

Règlement (UE) n° 10/2011 et ses amendements concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Les silicones n'entrent pas dans la catégorie des plastiques et ne sont donc pas concernés par cette réglementation.

En outre, ces matériaux ne sont pas actuellement concernés par une mesure spécifique conformément à l'art. 5 de la réglementation (CE) n° 1935/2004.

Étant donné que le produit répond aux autres exigences légales, en matière de contact alimentaire, mentionnées dans la présente déclaration, il est conforme à la réglementation (CE) n° 1935/2004, article 3.

Le produit n'apporte aucune modification appréciable aux propriétés organoleptiques de l'aliment.

Recommandation XV de l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques BfR (BgVV, BGA) "Silicones".

Répond aux exigences de la liste positive de cette recommandation.

Les matières premières employées répondent aux exigences de la présente réglementation dans sa version courante.

Le produit est apte au contact direct avec:

- des denrées alimentaires sèches, aqueuses, acides, alcoolisées, grasses ou huileuses (avec facteur de réduction ≥ 2)

Simulants alimentaires et conditions de migration utilisés pour les tests de migration:

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| - A (eau distillée) | OM5, 2 h à 100°C |
| - B (3% acide acétique) | OM5, 2 h à 100°C |
| - 95% éthanol | 30 minutes à 40°C |
| - Isooctane | 4 h à 60°C |
| - E (MPPO) | OM7, 2 h at 175°C |

Ratio entre surface de contact alimentaire et volume utilisé pour établir la conformité de l'article: 6 dm²/dm³

USA

FDA, 21 CFR parts/sections 177.2600 rubber articles intended for repeated use, 177.1630 polyethylene phthalate polymers, 178.3297 colorants for polymers.

Le produit répond aux exigences fondamentales du présent règlement et est apte au contact direct avec :

- des denrées alimentaires sèches, aqueuses, acides et grasses/huileuses conformément à 21 CFR 177.2600 (d), (e) et (f),
par exemple denrées alimentaires de type I, II, III, IV-A, IV-B, V, VII-A, VII-B, VIII, IX
- des denrées alimentaires alcoolisées (jusqu'à 8% d'alcool), répertoriées dans 21 CFR 176.170 tableau 1, denrées alimentaires de type VI-A

Japan / 日本

The following compatibility is confirmed for this product, which is subject to the positive list system of the revised Food Sanitation Act:

- the raw materials for synthetic resins shall be those listed in the Appended Table 1 in accordance with item 8 of A. of Chapter III: Apparatus, Containers and Packaging in the Specifications and Standards for Foods, Food Additives, etc (Ministry of Health and Welfare Notification No. 370) under the provisions of Article 18 (3) of the Food Sanitation Act.
- the product shall be in compliance with (1) General standard and relevant part of (2) Individual standard in accordance with item 2 of D. of Chapter III (Ministry of Health and Welfare Notification No. 370)

Le produit est fabriqué et la déclaration est émise par:

Habasit (UK) Manufacturing
John Escritt Road
Bingley
West Yorkshire, BD16 2ST
United Kingdom

Référence BW UK-20

Ce document a été généré électroniquement et est valide sans signature.